

ÉVALUATION DU TRAVAIL ASSIGNÉ

CRITÈRES GÉNÉRIQUES

CRITÈRES	ÉVIDENCE	COMMENTAIRES
1. ANALYSE DE LA CONSIGNE (formulation d'un questionnaire approprié)	- o la consigne a été analysée avec précision et a été comprise - o la consigne n'a pas été analysée avec suffisamment de précision - o la consigne n'est pas comprise	
2. COMPRÉHENSION DES CONCEPTS (présentés dans le module) (utilisation pertinente des concepts, lois)	- o démontre une excellente compréhension des concepts utilisés - o démontre une compréhension limitée des concepts utilisés - o ne peut démontrer un niveau de compréhension acceptable des concepts	
3. COHÉRENCE ET COHÉSION	- o organise l'information de façon logique - o démontre un plan de réponse et agence les idées - o ne démontre aucun plan de réponse .	
4. APPLICATION / TRANSFERT	- o capable d'appliquer les concepts appris dans une situation d'analyse - o capable d'appliquer quelques concepts dans l'analyse	

	o Incapable d'appliquer les concepts appris dans l'analyse	
5. Conclusion : communiquer les résultats	o Capable de formuler une conclusion claire suite à l'analyse de la question.	